

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 27 OCTOBRE 2015

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGé, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sébastien LAINé, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET

Excusé ayant donné pouvoir : Roger PERRET (pouvoir à Mme COIGNARD)

Excusées : Carine CHEYNET Jessica MARTINEZ-DUPUIS

Absents : Victor PEREIRA, Daniel PRUNIER Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision de modifier la régie de recettes de l'accueil de loisirs sans hébergement.
2. A l'unanimité, décision de fixer les tarifs des objets vendus lors des manifestations organisées par l'accueil de loisirs sans hébergement, le prix du ticket est fixé à 0.50 €.
3. A l'unanimité, approbation du dossier de travaux à réaliser dans le cadre des dossiers de DUP des forages des Moulières et des Planasses et schéma d'adduction d'eau potable, décision de demander des aides au conseil départemental, à l'agence de l'eau et à l'Etat (DETR 2016).
4. A l'unanimité, décision de solliciter une aide dans le cadre de la DETR 2016 pour le projet de travaux à réaliser dans cadre des dossiers de DUP des forages des Moulières et des Planasses et schéma d'adduction d'eau potable.
5. A 9 voix pour et 1 abstention (AUGé), approbation du dossier de consultation des entreprises pour le programme de voirie 2015.
6. A l'unanimité, décision de retenir l'offre de la CESML pour un montant annuel de 2 576.70 € HT pour le contrat de maintenance des installations d'éclairage public qui prendra effet le 1^{er} janvier 2016.
7. A 5 voix pour, 4 voix contre (AUGé, COIGNARD (2 voix), LABRY) et 1 abstention (LAINé), décision d'admettre en non-valeur la somme totale de 1 750. 80 € correspondant à des créances irrécouvrables.
8. A 7 voix pour et 3 voix contre (COIGNARD (2 voix), LABRY) décision de modifier les crédits 2015 du budget communal comme suit :
Dépenses d'investissement
011 – charges à caractère général : - 1 751
65 – autres charges de gestion courante : + 1 751.
9. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014.
10. A 7 voix pour et 3 abstentions (LOUBET, AUGé, CHAUSSAT), approbation du projet de rapport relatif à la mutualisation des services 2016-2020 présenté par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
11. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes : E 402 (DIA DPU 15 10), A 371 (DIA DPU 15 11), F 481 (DIA 153050), D 674 (DIA 153316), C 547 (DIA 153351), A 285 (DIA 153513).
12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 1er novembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 1er novembre 2015,
LE MAIRE

Jean-Claude CROS

